



N° de Siret : 257 704 916 00028

Budget Primitif 2023

Présentation en comité syndical le 21/03/2023



PREAMBULE

Chaque année, dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif, un débat sur les orientations budgétaires du syndicat est inscrit à l'ordre du jour du comité syndical. **Ce dernier a eu lieu le 07/02/2023 et correspond à la délibération n° 2023-02.**

Les principales orientations financières ont été **un équilibre 2023 sans hausse tarifaire en tenant compte d'une inflation de 6%, d'une RPPom 2023 à 70€/tonne et la possibilité de prévoir le remboursement anticipé d'un emprunt.**

A travers le Budget Primitif 2023, le Syndicat continue ses actions visant à soutenir et accompagner :

- Le déploiement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) dont le vote est prévu le 21 mars 2023. De nombreuses actions ou subventions à destination de la réduction des déchets visent à renforcer les aides aux habitants mais également aux adhérents.
- La poursuite des études biodéchets et le lancement des premiers marchés de traitement. Le développement du compostage partagé ou de proximité est également poursuivi au travers d'un accompagnement spécifique.
- Le renforcement du budget communication et animation aux travers de nouveaux outils pour sensibiliser un large public : rappel du geste de tri, sensibilisation au tri à la source des restes alimentaires. Les parcours pédagogiques, dont l'ouverture au public est prévue en début d'année, renforceront la connaissance du traitement des déchets.

En outre, le Syndicat poursuit un programme d'investissement important :

- Poursuite de la modernisation des déchèteries du syndicat via un ambitieux Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).
- Continuité des études d'optimisation menées sur le Centre Intégré de Monthyon : devenir de l'ancien centre de tri, devenir de l'espace « Siloda » ...
- Accompagnement et intégration de porteurs de projets dans le cadre d'un développement énergétique du centre de valorisation énergétique.

Lors du Comité du 21/03/2023 et précédant la présentation du BP 2023, les points suivants auront été présentés et proposés au vote : Compte de Gestion 2022 / Compte Administratif 2022 / Affectation des résultats 2022 :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement (1)	3 444 727,68		- 695 932,90	2 748 794,78
Fonctionnement (1)	6 482 049,21		3 723 316,93	10 205 366,14
Total	9 926 776,89		3 027 384,03	12 954 160,92
Total cumulé recettes (2)				48 623 118,34
Total cumulé dépenses (2)				38620265,04
Plus R à R dép. invest. (2)				2 951 307,62
Moins R à R rec. Invest. (2)				
Contrôle CA & CG				12 954 160,92

(1) Page 22 du Compte de gestion 2022

(2) Page du compte administratif A1

SOMMAIRE

<u>PREAMBULE</u>	2
<u>Les orientations budgétaires prises en compte dès le budget 2023</u>	4
A. - La section de fonctionnement	4
1 - Les dépenses de fonctionnement	4
Les dépenses du chapitre 011	5
Les dépenses du chapitre 012	14
Les dépenses du chapitre 65	14
Les dépenses du chapitre 66	14
Les dépenses du chapitre 67	15
Les dépenses du chapitre 68	15
Les dépenses du chapitre 042	15
2 - Les recettes de fonctionnement	16
Les recettes du chapitre 70	16
Les recettes du chapitre 74	17
Les recettes du chapitre 75	18
Les recettes du chapitre 77	18
Les recettes du chapitre 78	19
Les recettes du chapitre 042	19
B. - La section d'investissement.....	20
1 - Les dépenses de fonctionnement	20
Les dépenses d'équipement	21
Les dépenses financière	24
Les dépenses d'ordre d'investissement	26
2 - Les recettes d'investissement	27
Les recettes d'équipement	27
Les recettes financières	27
Les recettes d'ordre d'investissement	27
C. - L'épargne.....	28
D. - Evolution des ratios.....	29
<u>La grille des tarifs 2023</u>	30
<u>Synthèse des propositions principales</u>	32
<u>Lexique</u>	33

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PRISES EN COMPTE POUR LE BUDGET PRIMITIF 2023

Au regard du contexte national et international impactant les tarifs de l'énergie et l'inflation, les incertitudes d'une nouvelle crise sanitaire et de reprise économique, l'ensemble des adhérents du SMITOM va connaître un budget 2023 sous tension.

Le SMITOM souhaite prioritairement accompagner ses adhérents et limiter les augmentations des appels de fonds. C'est dans cet esprit que le projet du BP 2023 a été une nouvelle fois bâti.

A. - La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 45 086 K€	011 Charges à caractère général : 24 833 K€	013 Atténuation de charges : 13 K€
	012 Charges de personnel : 1 121 K€	70 Produits des services : 23 702 K€
	65 Autres charges de gestion courante : 304 K€	74 Dotations, subventions et participations : 4 142 K€
	66 Charges financières : 413 K€	75 Autres produits de gestion courante : 2 339 K€
	67 Charges exceptionnelles : 337 K€	77 Produits exceptionnels : 300 K€
	68 Dotations aux provisions : 10 K€	78 Reprises sur provisions : 3 522 K€
	023 Virement à la section d'investissement : 13 012 K€	042 Opération d'ordre de transfert entre section : 1 065 K€
	042 Opérations d'ordre de transfert entre section : 5 056 K€	002 Résultat reporté : 10 003 K€
		Recettes de fonctionnement : 45 086 K€

1 - Des dépenses de fonctionnement soumises à des variables dont le syndicat n'a pas la maîtrise
(indices, TGAP, variation des tonnages à traiter, ...)

Dépenses de fonctionnement			
Libellé	CA 2022	BP 2023	BP 2023 – CA 2022
011 - Charges à caractère général	19 289 932	24 832 916	5 542 984
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 046 448	1 120 785	74 336
65 - Autres charges de gestion courante	271 095	303 831	32 736
Total des dépenses de gestion courante	20 607 476	26 257 532	5 650 056
66 - Charges financières	451 065	413 331	-37 733
67 - Charges exceptionnelles	40 470	337 000	296 530
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	3 541 681	10 000	-3 531 681
Total des dépenses réelles de fonctionnement	24 640 692	27 017 863	2 377 172
023 - Virement à la section d'investissement (5)		13 011 646	13 011 646
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 046 579	5 056 092	9 513
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	5 046 579	18 067 738	13 021 159
TOTAL	29 687 271	45 085 602	15 398 331
Service Exploitation	18 780 430	24 078 405	5 297 975
Service Communication	173 936	221 630	47 694
Service Prévention	138 953	299 530	160 577
Service Affaire Générale	458 357	509 991	51 634
Service RH	1 095 804	1 184 976	89 172
Service DAF	3 993 211	723 331	-3 269 880
Opération d'Ordre	5 046 579	18 067 738	13 021 159
Total	29 687 271	45 085 602	15 398 331

Evolution du chapitre 011 pour 5 543 K€ entre le CA 2022 et le BP 2023

Les charges 011 du service « Exploitation » sont en hausse de 5 326 K€. Un budget 2023 à 24 078 K€ est proposé.

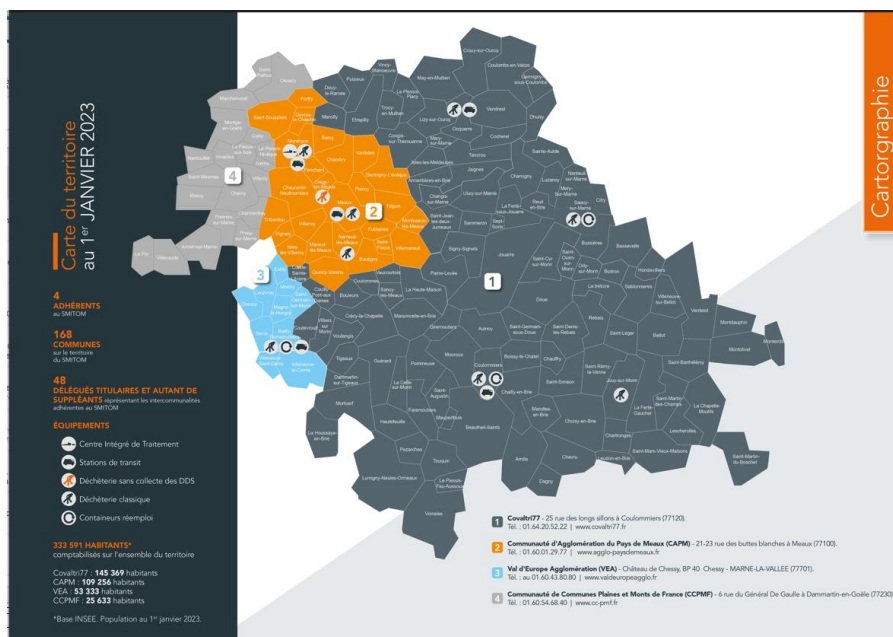
Les charges du service « Exploitation » sont composées à plus de 85 % par des marchés de prestations soumis aux variations des indices et aux volumes apportés par les adhérents (marché de concession et marché d'exploitation des déchèteries). Pour comprendre l'augmentation de 5 326 K€, il est nécessaire de décomposer les différentes charges du service Exploitation.

Une évolution des volumes

Les volumes d'apports seront fonction de l'évolution de la population sur notre territoire et des évolutions de comportement.

La base INSEE au 01/01/2023 (date de référence statistique : 1er janvier 2020) indique 333 591 habitants pour 168 communes soit une augmentation de 0.9%. Il est proposé de retenir une hypothèse d'augmentation moyenne de la population de 1% pour 2023.

Au 01.01.2023, la CC des 2 Morin a sollicité son adhésion à COVALTRI77.



La synthèse des évolutions des volumes est reprise dans le tableau ci-après. La colonne « CA 2022 » correspond au Compte Administratif avec le rattachement des mois de novembre et décembre.

En tonne	Réel 2021	CA 2022	Réel 2022	Budget 2023
OM SMITOM	85 910	81 262	80 196	78 592
Déchèterie Coulommiers incinérable	1 169	1 208	1 967	1 986
Déclassement			18	
Refus de Collecte Sélective	5 229	5 160	3 154	6 234
Refus Déchets Verts	73	63	70	104
Encombrants incinérés	7 906	6 047	6 848	6 846
Apports ext. Valor'Aisne	15 744	16 856	16 656	17 000
Apports ext. SMDO	3 212	3 197	3 014	3 000
Apports ext SOMOVAL	12 590	17 628	12 238	17 657

- 3% pour les comportements et +1% pour l'augmentation de la population.

+ 0% pour les comportements et + 1% pour la population

Taux de 28% pour 2023 + rattrapage des tonnes 2022 non apportées par le SMDO

Taux de 0,4% des déchets verts en 2023

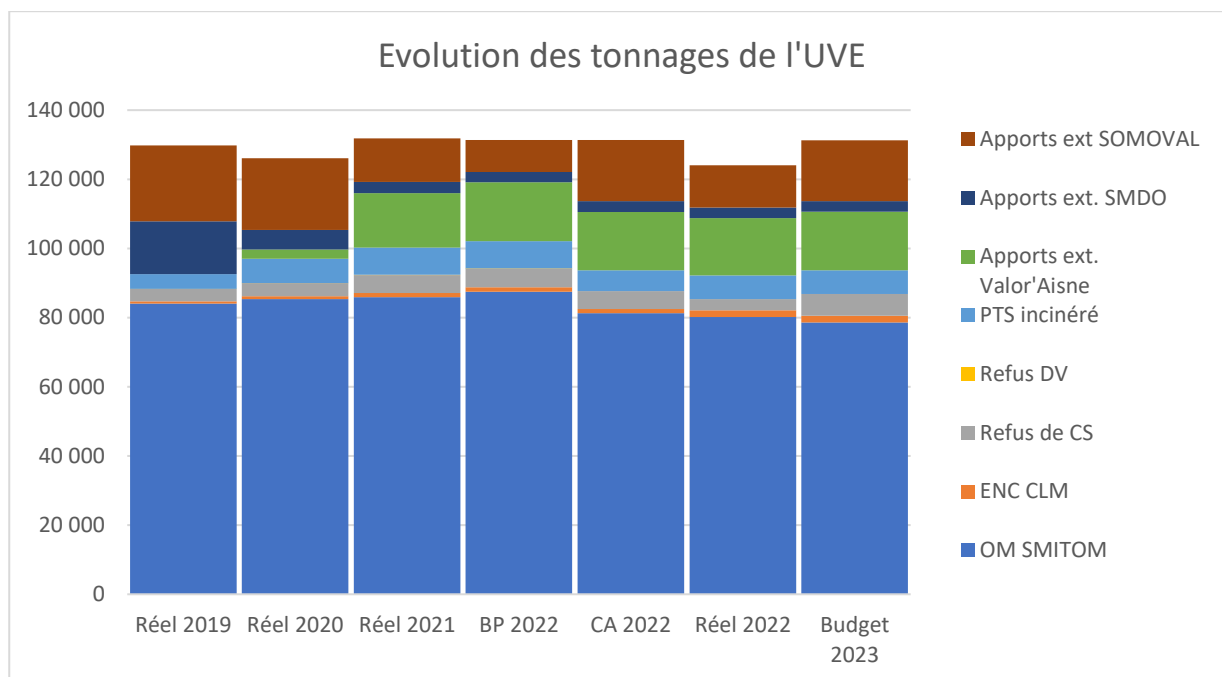
Taux de 83% de la PTS selon contrat. Pour 2023, reprise du taux 2022 de 91%.

Par soustraction avec la capacité de l'UVE de 131 420 tonnes

Déchets Verts	27 464	22 185	22 600	26 000
Encombrants	8 923	7 285	7 502	7 500
Verre	6 668	6 298	6 287	6 350
CS SMDO	18 873	18 428	18 448	15 079
CS SIETREM				3 000
Refus CS SIETREM				840

+ 1% pour la population

+1% pour la population et -3% pour les comportements et ralentissement économique. 3000 tonnes redirigées vers le SIETREM



L'impact de l'évolution du volume des tonnes du SMITOM (1% d'augmentation de la population et baisse de 3% au titre des comportements et du contexte économique) pour 2023 est de l'ordre de – 74 K€.

La baisse des tonnages d'OMr constatée sur l'exercice 2022 par rapport à 2021 a été de 6%.

Par ailleurs, le volume varie en fonction des apports extérieurs pour lesquels le SMITOM perçoit une recette. **L'impact des tonnes extérieures du SMITOM pour 2023 est de 8K€.**

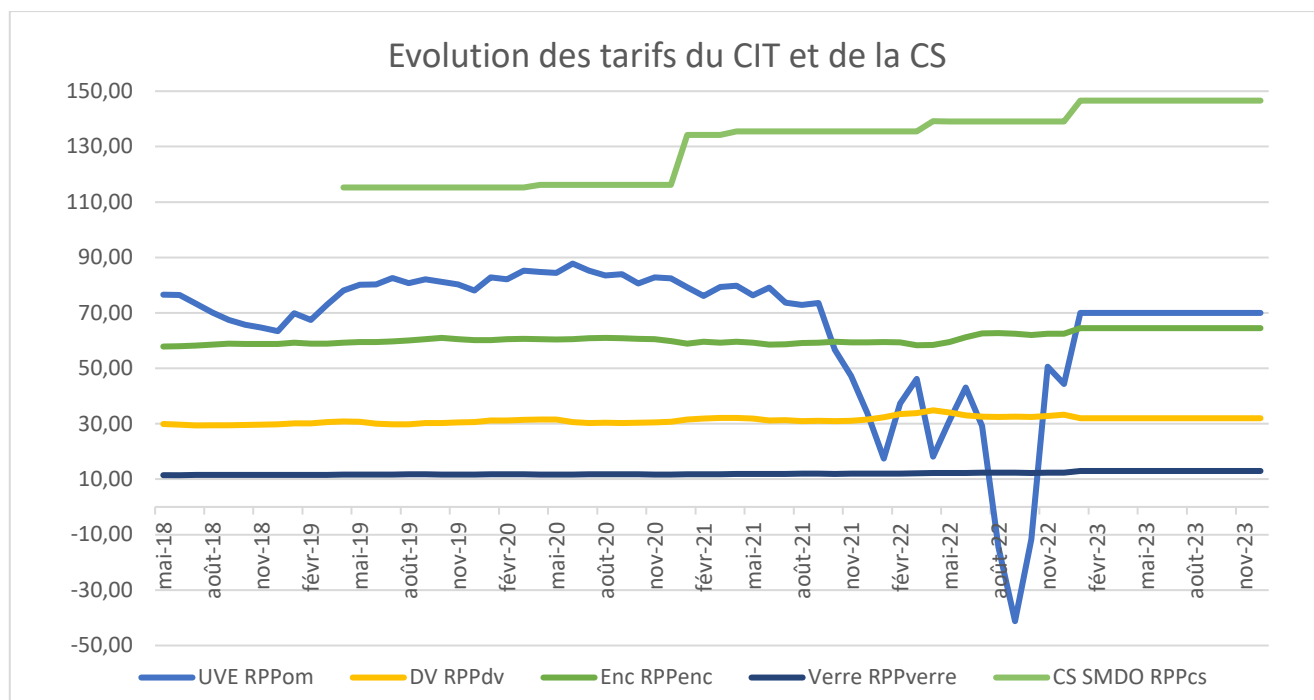
La baisse des volumes de CS représente une baisse de 32 K€

La hausse des déchets verts représente une hausse de 103 K€

La variation de la PTS et du Verre représente une hausse de 6 K€

Une évolution des prix

Un travail sur l'évolution des indices a été mené. Les tarifs des mois de novembre et décembre 2022 sont estimatifs à la date du 02/11/2022. Il est proposé les hypothèses suivantes :



	Tarif moyen réel 2022	Tarif BP 2023	Evolution rapport à la moyenne perspectives 2022
Un prix moyen de la CS au SIETREM (Avril 2023)		196,00	
Un prix moyen de la CS au SMDO (Avenant à venir)	138,29	146,59	6,00%
Un prix moyen de refus de CS au SIETREM		95,40	
Un prix moyen des OM	22,99	70,00	204,53%
Un prix moyen pour la PTS	60,85	64,50	6,00%
Un prix moyen des DV	30,19	32,00	6,00%
Un prix moyen du Verre	12,24	12,97	6,00%
Un prix moyen du centre de transit de Coulommiers pour la CS	44,76	47,44	6,00%
Un prix moyen du centre de transit d'Ocquerre pour la CS	29,67	31,45	6,00%
Un prix moyen du centre de transit de Bailly pour la CS	26,39	27,97	6,00%
Un prix moyen du centre de transit de Coulommiers pour les OM	12,67	13,43	6,00%
Un prix moyen du centre de transit de Monthyon pour la CS	12,44	13,18	6,00%
Un prix moyen du centre de transit de Bailly pour les OM	7,16	7,59	6,00%
Un prix moyen du centre de transit d'Ocquerre pour les OM	7,27	7,70	6,00%
Un prix moyen du centre de transit de Meaux pour les OM	6,31	6,69	6,00%

Pour mémoire, la RppOM du contrat de DSP était de 75.45 €/tonne au 1er mai 2018. La RppOM moyenne 2021 a été de 69.05 €, la RppOM du CA 2022 est de 30.35 € et la RppOM réel 2022 était de 22.99 €

Le tarif de 70 €/tonne tient compte de la loi de finances 2023 qui prévoit un plafonnement du prix de vente du MWh à 145 €.

L'impact de l'évolution des prix des tonnes du SMITOM pour 2023 est de l'ordre de 4 359 K€ hors TGAP.

Une augmentation (effet prix hors TGAP) sur les apports extérieurs pour 940 K€.

Une évolution de la TGAP : un impact important sur les finances du SMITOM Nord.

Un impact de la TGAP sur l'incinération. Fin 2019, les travaux de NOx < 80mg/Nm3 terminés, les 3 critères ont permis au SMITOM d'obtenir une TGAP réduite à 3 € pour l'exercice 2020, soit une économie de 320 K€. Pour rappel, la TGAP était de 6 €/tonne en 2019. Cependant, la loi de finances 2019 a prévu une augmentation de cette taxe jusqu'en 2025.

Un impact de la TGAP sur l'incinération.

En 2020 = 3 €/t

En 2021 = 8 €/t

En 2022 = 11 €/t

En 2023 = 12 €/t

En 2024 = 14 €/t

En 2025 = 15 €/t

Un impact de la TGAP sur l'enfouissement.

En 2020 = 18 €/t

En 2021 = 30 €/t

En 2022 = 40 €/t

En 2023 = 51 €/t

En 2024 = 58 €/t

En 2025 = 65 €/t

L'impact de la TGAP pour les tonnes du SMITOM pour 2023 est de l'ordre de 325 K€ :

	Réel 2022	BP 2023	Ecart
TGAP incinération des apports des adhérents	1 013 878	1 125 151	111 273
TGAP incinération des apports extérieurs	216 372	240 000	23 628
TGAP enfouissement	741 546	954 926	213 380
	1 971 797 €	2 320 077 €	348 280 €

L'écart de rattachement 2021 impactant 2022 n'est pas reconduit pour 1 145 K€.

L'écart de rattachement 2022 impactant 2023 est estimé à 1030 K€ (boni).

Un effet prix sur les déchets Verts pour 47 K€.

Une expérimentation des biodéchets pour 36 K€ soit 300 tonnes à 120 € la tonne. Différentes études sont actuellement menées auprès des adhérents qui doivent valider leur scénario. La détermination des tonnages est hypothétique.

Un effet prix sur la PTS et le Verre de 32 K€.

Un effet prix sur la CS pour 359 K€.

Une augmentation de Mauffrey sur le transport de la CS pour 12 K€.

Les centre de Transit augmentent de 131 K€.

Une évolution des charges des déchèteries pour 397 K€ hors TGAP.

Pour 2023, le SMITOM retient les hypothèses suivantes : +1 % pour la population, + 0 % pour les comportements et +6 % pour l'augmentation des tarifs. Par ailleurs, un budget de 50 K€ a été prévu pour les opérations « amiantes », 50 K€ pour les opérations inondations et 10 K€ pour le traitement « bois et plâtre ».

A noter que les nouvelles REP (Responsabilités Elargies des Producteurs) doivent voir le jour en 2023 : jouets, articles de sports, de loisirs, de bricolage et de jardins, et huiles. En effet, de nouveaux Eco-Organismes vont être agréés par les pouvoirs publics pour la prise en charge de ces flux. Le transport et le traitement des articles concernés seront à la charge des nouveaux organismes et non plus à celle des collectivités. Il est trop tôt pour en mesurer l'impact sur nos organisations.

La nouvelle filière REP Bâtiment pour recycler les déchets issus des produits et matériaux du bâtiment doit s'enclencher par exemple au plus tard le 1^{er} janvier 2023. L'aspect opérationnel n'est pas envisagé avant la mi-janvier ; les procédures d'agrément ayant été retardées.

Il en est de même de la REP Pneumatiques qui devrait être créée à la même période.

Une évolution de la TICFE pour 67 K€ du fait de la fin du bouclier fiscal au 31/01/2023.

Une augmentation des études pour 21 K€. Le détail des études est le suivant :

	Perspectives 2022				BP 2023
	Contrepassation	Liquidé	Rattachement	Total 2022	Total 2023
ETUDES ENVIRONNEMENT					
ANALYSES RETOMBEES ATMOSPHERIQUES + LAIT					8 524,00
AAIR LICHENS - ANALYSES LICHEN	-7 663,07		7 663,07	0,00	8 000,00
Société BeeOdiversity		8 227,80	9 552,40	17 780,20	17 000,00
SARL EVINERUDE - BIO SURVEILLANCE DES LICHENS 2022		5 150,00		5 150,00	
SA MICROPOLLUANTS TECHNOLOGIE SA		3 305,00		3 305,00	
SARL BIO-TOX - programme de surveillance de l'impact des rejets atmosphériques du CIT	-8 524,00	5 154,00		-3 370,00	
Total étude environnement	-16 187,07	21 836,80	17 215,47	22 865,20	33 524,00
ETUDES DSP					
SAGE - AUDIT RAPPORT ANNUEL 2020					
SAGE - AUDIT RAPPORT ANNUEL 2021			15 050,00	15 050,00	
SAGE - AUDIT RAPPORT ANNUEL 2022					
SAGE - AUDIT RAPPORT ANNUEL 2023					16 000,00
KLOPFER - AUDIT RAPPORT ANNUEL 2020	-8 750,00	8 750,00		0,00	
KLOPFER - AUDIT RAPPORT ANNUEL 2021			8 125,00	8 125,00	
KLOPFER - AUDIT RAPPORT ANNUEL 2022			8 125,00	8 125,00	
KLOPFER - AUDIT RAPPORT ANNUEL 2023					10 000,00
SAGE - Suivi technique du CIT		27 887,50	8 545,49	36 432,99	25 000,00
SAGE - Suivi technique du L4F					20 000,00
SAGE - étude centre de Transit					5 000,00

ENGIE - ETUDE KNAUFF	-30 000,00		30 000,00	0,00	
SAGE - ETUDE SERRE		21 300,00		21 300,00	
SAGE - prospective UVE lot 1		16 300,00	15 212,50	31 512,50	
RAVETTO - prospective UVE lot 2			11 200,00	11 200,00	
Audit équip futur concession					50 000,00
Total études DSP	-38 750,00	74 237,50	96 257,99	131 745,49	126 000,00
ETUDES BIODECHETS PLPDMA					
SAGE - PLPDMA	-19 587,50	16 587,50		-3 000,00	
PEOPLE VOX - PLPDMA					
TERRA SA - biodéchets	-23 490,00		24 490,00	1 000,00	
SAGE - biodéchets	-11 181,75	9 336,26		-1 845,49	
SAS INEX COSYSTEM ECHANGE - biodéchets	-6 500,00		6 500,00	0,00	
SAS LES ALCHIMISTES - biodéchets		28 955,00		28 955,00	20 000,00
SAS UPCYCLE SAS - biodéchets			14 800,00	14 800,00	
Total études biodéchets et PLPDMA	-60 759,25	54 878,76	45 790,00	39 909,51	20 000,00
ETUDES DECHETERIES					
NALDEO - diagnostic des 9 déchèteries		22 320,00	21 020,00	43 340,00	
NALDEO études nomenclature ICPE de la future déchèterie		6 400,00		6 400,00	5 000,00
SAS INFRANEO - déchèterie de Coulommiers	-6 400,00	11 780,00		5 380,00	
SA SURLEASE - Sécurisation des déchèteries	-6 400,00		6 400,00	0,00	
ELCIMAI - Coulommiers					
IDS - déchèterie Mouroux					
Total études déchèteries	-12 800,00	40 500,00	27 420,00	55 120,00	5 000,00
ETUDES AUTRES					
Devenir du centre de tri	-27 800,00		27 800,00	0,00	
SAGE - tarification incitative					
CITEXIA / AJBD - Tarification par flux	-2 900,00			-2 900,00	
TERRA - Caractérisation CS OM	-1 000,00	24 148,00	1 700,00	24 848,00	68 000,00
Entreprise Cap-GDPR ASSISTANCE AU DPO (RGPD)	-750,00	750,00		0,00	
SAS DEConseil - PTS	-9 350,00	14 800,00	3 000,00	8 450,00	
INCUBETHIC - CEE			1 025,00	1 025,00	
ETUDES DIVERSES					50 000,00
Total autres études	-41 800,00	39 698,00	33 525,00	31 423,00	118 000,00
Total	-170 296,32	231 151,06	220 208,46	281 063,20	302 524,00

L'anticipation du devenir de nos équipements, la modernisation des déchèteries marquent l'essentiel des études portées en 2023.

Les charges des reversements des soutiens qui diminuent de 174 K€ passant de 3 487 K€ à 3 312 K€ en 2023. L'écart correspond au à la régularisation du solde 2021 sur 2022 sans impact sur 2023.

Les autres charges d'exploitation augmentent de 28 K€ correspondant principalement au gardiennage des déchèteries.

Les charges 011 du service « Communication » sont en progression de 47 K€ par rapport aux perspectives 2022. Pour 2023, un budget de 222 K€ est proposé.

Le lancement du nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés via les nombreuses animations entraîne une hausse du budget communication. Les thématiques comme la Semaine du Compostage, la Semaine Européenne du Développement Durable ou de Réduction des Déchets sont également repris tout comme la « Journée Environnement et Partage ».

Il est à noter que l'ouverture en 2023 des trois parcours de visite (chemin de la biodiversité, escape Game et galerie de visite de l'UVE) amène également la création d'outils nouveaux tout comme la réflexion d'une aire de pique-nique destinée aux nombreux visiteurs attendus

Des séquences nouvelles seront proposées mensuellement afin d'animer ces espaces et en faire des lieux vivants.

	CA 2022	BP 2023	Variation
Fonctionnement			
IMPRESSION OFFSET : Publications	35 000 €	31 635 €	
IMPRESSION SERIGRAPHIE	15 000 €	17 855 €	
MEDIAS Annonces et insertions...	25 320 €	38 100 €	
EVENEMENTS	30 000 €	40 000 €	
DIVERS	68 616 €	94 040 €	
Total des dépenses de fonctionnement	173 936 €	221 630 €	
Dont charges 011	173 936 €	221 230 €	47 294
Dont chapitre 65		400 €	400

Les charges 011 du service « Prévention » sont en progression de 161 K€ par rapport aux perspectives 2022. Un budget à 300 K€ est proposé.

Depuis 2008, le SMITIOM œuvre pour la valorisation des biodéchets. Chaque habitant peut acquérir un composteur individuel. 2012 est marquée par le lancement et la préparation d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

L'année 2023 sera marquée par le vote et le lancement avec les adhérents d'un nouveau PLPDMA qui renforcera notamment les actions en matière d'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets avant le 31.12.2023 (Loi AGECE). Des actions marquantes et nouvelles seront proposées au titre de ce nouveau document réglementaire. L'augmentation du budget Prévention est due au renforcement de la politique biodéchets et à la mise en place d'actions nouvelles à destination des habitants et des adhérents pour renforcer la politique préventiviste et volontaire du SMITOM.

DEPENSES PREVENTION DES DECHETS	CA 2022	BP 2023	Variation
Politique de compostage /Bio déchets	102 253 €	207 120 €	
Déchets verts	12 000 €	13 600 €	
Lutte Contre le Gaspillage alimentaire		3 470 €	
Promotion de la récupération et du réemploi	20 000 €	20 240 €	
Promotion du réemploi		3 000 €	
Eco-consommation	400 €	21 100 €	
Manifestations	4 000 €	30 500 €	
Divers	300 €	500 €	
<i>Total des dépenses de fonctionnement</i>	138 953 €	299 530 €	160 577 €
<i>Dont charges 011</i>	122 904 €	242 290 €	119 386 €
<i>Dont chapitre 65</i>	9 056 €	20 420 €	11 184 €
<i>Dont chapitre 67</i>	6 993 €	37 000 €	30 007 €

Les charges 011 du service « Affaires Générales » et RH sont en hausse de 50 K€. L'augmentation correspond principalement à la peinture extérieure du siège pour 17 K€ et une inflation à 6 %.

Synthèse des variations du chapitre 011

en K€	Réel 2021	BP 2022	CA 2022	Réel 2022	BP 2023	Variation
Tonnages UVE	6 273	7 376	2 077	1 414	5 699	-74
Niveau de RppOM						4 359
TGAP UVE sur tonnage SMITOM	802	1 123	1 031	1 014	1 125	111
Apports extérieurs du SMITOM à l'UVE	1 461	1 787	829	669	1 640	971
Variation comptabilisée sur le compte #77	0	0	367	367	0	-367
Traitement des Déchets Vets	872	890	733	682	832	150
Traitement des biodéchets		30	0	0	36	36
Traitement de la PTS	529	574	441	456	484	27
Traitement du Verre	79	82	77	77	82	5
CS traitement SMDO	2 525	2 922	2 548	2 551	2 210	-341
CS traitement SIETREM		0	0	0	588	588
Refus de CS SIETREM		0	0	0	80	80
Transport Mauffrey de la CS	219	243	189	204	216	12
Centre de Transit	2 085	2 138	2 158	2 180	2 311	131
Déchèteries sans TGAP	4 411	4 626	4 895	4 712	5 110	397
TGAP des déchèteries	570	936	746	742	955	213
TICFE	81	85	20	13	80	67
Ecart de rattachement 2020 impactant 2021 (sous-traitance)	22	0	0	0	0	0
Ecart de rattachement 2021 impactant 2021 (sous-traitance)	1 145	0	0	0	0	0
Ecart de rattachement 2021 impactant 2022 (sous-traitance)	0	0	-1 145	-1 145	0	1 145
Ecart de rattachement 2022 impactant 2022		0	0	1 030	0	-1 030
Ecart de rattachement 2022 impactant 2023		0	0	0	-1 030	-1 030
Reversements des soutiens	5 597	3 132	3 312	3 312	3 312	0
Ecart de rattachement 2021 impactant 2021 (versement des soutiens)	-174	0	0	0	0	0
Ecart de rattachement 2021 impactant 2022 (versement des soutiens)	0	0	174	174	0	-174
Frais d'études	267	297	281	281	303	21
Autres charges d'exploitations	20	51	18	18	46	28
Charges du service Communication (chapitre 011)	102	176	174	174	221	47
Charges du service Prévention (chapitre 011)	87	125	123	123	242	119
Charges des affaires générales hors études et RH (chapitre 011)	249	259	241	241	291	50
Total du chapitre 011	27 221	26 853	19 290	19 290	24 833	5 543

Les charges du chapitre 012 de Personnel et des élus augmentent de 74 K€ par rapport au CA 2022.

Cette augmentation est due principalement à différentes évolutions en lien avec les axes stratégiques du syndicat :

- La prise en compte de l'évolution du point d'indice, des évolutions de carrière, avancement de grade, le relèvement du seuil minimal de rémunération ;
- La prise en charge du versement des indemnités d'un ancien collaborateur auprès de Pôle Emploi ;
- Le renforcement de la cellule Animation via le recrutement d'un 'Eco-Animateur (CDD) ;
- Le recrutement de stagiaires ;
- La revalorisation de la protection santé à hauteur de 5 €/mois (couverture enfants) ;
- L'indemnisation des journées de télétravail.

Les charges du chapitre 65 en augmentation de 33 K€.

En K€	Réel 2021	BP 2022	CA 2022	Réel 2022	BP 2023	Variation
Exploitation	3	0	-3	-3	0	3
Communication - droit à l'image	0	5	0	0	0	0
AG - admission en non-valeur	0	1	0	0	1	1
AG - Subvention	17	20	217	217	220	3
Prévention - subvention	9	12	9	9	20 (1)	11
RH - Elus	47	53	46	46	56	10
RH - Formations	3	6	2	2	7	5
RH - subvention	200	200	0	0	0	0
Total du chapitre 65	280	297	271	271	304	33

(1) En 2022, le service Prévention a versé 9 K€ à la structure ARILE. Pour 2023, il a été budgété 10 K€ pour la structure ARILE et 10 K€ pour AAP ressourceries éphémères.

Les charges du chapitre 66 correspondent aux frais financiers qui sont en baisse de 38 K€.

Les charges du chapitre 67 en augmentation de 297 K€. Comme tous les ans, nous inscrivons forfaitairement 300 K€ en charges exceptionnelles et 300 K€ de produits exceptionnels au niveau de la DAF.

en K€	Réel 2021	BP 2022	CA 2022	Réel 2022	BP 2023	Variation
#6718 Autres charges exceptionnelles	0	0	1	1	0	-1
#673 Annulations de titres sur exercices antérieures	14	50	31	31	0	-31
#6745 Subventions broyeurs individuels	15	15	5	5	10	5
#6745 Subventions textiles	0	0	0	0	27	27
#6748 subvention pour les abeilles	0	0	2	2	0	-2
#678 Régularisations 2020 Mauffrey	17	0	0	0	0	0
#678 Accord DV SOMOVAL	83	0	0	0	0	0
#678 Régularisation PAPREC 2020	8	0	0	0	0	0
#678 SOMOVAL COVID		200	0	0	0	0
#678 divers	0	250	1	1	300	299
Total	138	515	40	40	337	297

Les charges du chapitre 68 sont en baisse de 3 532 K€.

	<u>31/12/2021</u>	<u>Dotation</u>	<u>Reprise</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>Dotation</u>	<u>Reprise</u>	<u>31/12/2023</u>
Compteurs CET	10 905.00	4 440.00		15 345.00	5 000.00		20 345.00
SOMOVAL COVID	200 000.00		200 000.00	0.00			0.00
Reversement prix électricité		3 500 000.00		3 500 000.00		3 500 000.00	
ARE		37 241.12		37 241.12		20 721.00	16 520.12
#1581	210 905.00	3 541 681.12	200 000.00	3 552 586.12	5 000.00	3 520 721.00	36 865.12
#49 Dépréciation client	1 645.49		1 327.87	317.62	5 000.00		5 317.62
#59	0.00			0.00			0.00
Total	212 550.49	3 541 681.12	201 327.87	3 552 903.74	10 000.00	3 520 721.00	42 182.74

Les dotations correspondent à une estimation forfaitaire dont les montant seront voté au Comité de décembre 2023.

La reprise de 3.5 M€ correspond à l'extinction du risque de reversement des recettes électrique 2022.

La reprise ARE (Allocation Retour à l'Emploi) correspondent à l'estimation des indemnités versée en 2023.

Les charges du chapitre 042 sont en hausse de 10 K€.

Les charges correspondent aux dotations aux amortissements ainsi qu'à l'étalement de charge conformément aux délibérations du 06/10/2003 (1 712 868,00 sur 25 ans) et délibération du 27/06/2006 (1 723 000,00 sur 25 ans).

1. - Des ressources financières en baisse

Les recettes de fonctionnement ont été présentées avec l'hypothèse **d'une stabilité des prix unitaires** de la part à la tonne et de la part à l'habitant.

Recettes de fonctionnement			
Libellé	CA 2022	BP 2023	Ecart
013 - Atténuations de charges	12 962	12 962	0
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	23 272 031	23 702 008	429 977
73 - Impôts et taxes	0	0	0
74 - Dotations, subventions et participations	4 391 781	4 141 848	-249 933
75 - Autres produits de gestion courante	3 566 038	2 339 318	-1 226 720
Total des recettes de gestion courante	31 242 811	30 196 136	-1 046 676
76 - Produits financiers	0	0	0
77 - Produits exceptionnels	904 547	300 000	-604 547
78 - Reprises sur amortissements et provisions	201 328	3 521 721	3 320 393
Total des recettes réelles de fonctionnement	32 348 687	34 017 857	1 669 170
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 061 901	1 064 892	2 990
043 - Opérations ordre intérieur de la section (5)	0	0	0
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	1 061 901	1 064 892	2 990
TOTAL	33 410 588	35 082 748	1 672 160
002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	6 482 049	10 002 853	3 520 804
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	39 892 637	45 085 602	5 192 964

Les comptes #70 pour la vente de prestations concernent les comptes suivants :

- Les appels de fonds aux adhérents sont calculés en fonction du nombre d'habitants et du tonnage d'OMr apporté. Pour 2023, les appels de fond sont estimés à 21 792 50 €.

Montant des appels de fond	Réel 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023
Apports d'OM (tonnage)	86 207,58	87 486	80 596	78 592
Déclassement de CS (tonnage)	7,26			
Déclassement de Déchets Verts (tonnage)	42,46			
Refus de CS (tonnage)		5 462	5 462	5 062
Total de tonnage entrant dans la facturation	86 257,30	92 948,00	86 057,51	83 654,28
Part variable en €	196,2063	195,433	195,433	195,433
Total de la part variable en €	16 924 226,11	18 165 106,48	16 818 477,44	16 348 806,02

Nombre d'habitant	327 909	330 477	330 477	333 591
Part fixe à l'habitant en €	16,3185	16,3185	16,3185	16,3185
Total part fixe en €	5 350 983,02	5 392 888,92	5 392 888,92	5 443 704,73

Total appels de fond en €	22 275 209,13	23 557 995,41	22 211 366,36	21 792 510,75
Dont régul en #67	15 315,87			
Ecart de rattachement 2021			65 800,52	
Total du #706881 appels de fond	22 290 525,00	23 557 995,41	22 277 166,88	21 792 510,75

- La facturation des apports extérieurs des OMr des autres collectivités pour lesquelles une convention a été établie. Il s'agit des apports d'OMr en provenance du SMDO et ceux en provenance de Valor'Aisne. En 2023, les recettes sont estimées à 1 848 K€ €.
- Les recettes des apports en déchèteries des Collectivités sont stables à 61 K€ pour 2023.
- Les écarts de rattachement 2021 impactant 2022 ne sont pas reconduits en 2023 pour 79 K€.

En K€	Réel 2021	BP 2022	CA 2022	Réel 2022	BP 2023	Variation
Apports d'OM et refus de CS	22 291	23 558	22 211		21 793	-419
Apports extérieurs	1 677	1 970	921		1 848	927
Apports en déchèteries	72	67	61		61	0
Ecart de rattachement 2020 impactant 2021	170	0	0		0	0
Ecart de rattachement 2021 impactant 2021	-79	0	0		0	0
Ecart de rattachement 2021 impactant 2022	0	0	79		0	-79
Total du chapitre 70	24 130	25 595	23 272		23 702	430

Les comptes #74 sont en baisse de 250 K€.

Le chapitre 74 regroupe les soutiens obtenus par CITEO (barème F), Eco- Mobilier, OCAD3E et Eco DDS. Pour 2023, le SMITOM retient une baisse des soutien Citeo Emballage et CITEO Papier de 2% du fait de la baisse de la CS et revoit les autres soutiens à la baisse par prudence.

en K€	Réel 2021	BP 2022	CA 2022	Réel 2022	BP 2023	Variation
#74718 Aide à l'apprentissage	0	0	3		0	-3
#7472 Région	0	0	7		0	-7
#7473 Département	2	0	0		0	0
#7478 ADEME BIODECHETS	0	0	6		0	-6
#7478 CITEO EMBALLAGES	3 742	3 583	3 742		3 667	-75
#7478 CITEO PAPIER	209	230	209		205	-4
#7478 ECO MOBILIER	248	240	248		240	-8
#7478 OCAD3E	28	29	26		20	-6
#7478 ECO DDS	11	15	11		10	-1
#7478 Ecart de rattachement 31/12/2020	1 721	0	0		0	0
#7478 Ecart de rattachement 31/12/2021	-140	0	140		0	-140
Total #74	5 821	4 097	4 392		4 142	-250

Les comptes #75 pour les autres produits de gestion courante baissent de 1 227 K€. En 2023, une baisse de 30 % des tarifs des reprises matières est retenue et les volumes évoluent à hauteur de la variation des volumes des charges. Il est constaté en effet une crise sur le marché du recyclage avec une baisse des cours de reprise des matières. Il convient d’être prudentiel.

Les reventes de matériaux valorisables sont soumises à des variantes liées au marché. Les prix de reprise des industries du recyclage sont en effet adossés à des « mercuriales » évoluant mensuellement.

L’année 2020 a été une année en forte baisse. Les cours ont remonté en 2021 pour atteindre des niveaux hauts notamment pour les plastiques. Cependant, face à l’inflation et à une économie de plus en plus faible, les prévisions des cours sont à la baisse notamment, une nouvelle fois, face à la crise énergétique. Ces tendances sont d’ailleurs confirmées par nos principaux repreneurs.

En K€	Réel 2021	BP 2022	CA 2022	Réel 2022	BP 2023	Variation
#752 Loyer GENERIS	30	30	30		0	-30
#75881 Reprise matière	2 357	1 976	2 983		2 055	-929
#75881 Reprise Déchèteries	172	236	177		124	-53
#75882 Recettes DSP	84	74	84		84	0
#75888 Droit d’usage	85	80	54		0	-54
#75888 Régie	31	20	35		35	0
#75888 Divers remboursements	27	127	42		42	0
Ecart de rattachement 31/12/2020	228	0	0		0	0
Ecart de rattachement 31/12/2021	-161	0	161		0	-161
Total #75	2 852	2 544	3 566		2 339	-1 227

Les comptes #77 pour les produits exceptionnels baissent de 605 K€ passant de 905 K€ en 2022 à 300 K€ en 2023. Il a été mis forfaitairement 300K€ en charges et produits exceptionnels pour 2023.

En K€	Réel 2021	BP 2022	CA 2022	Réel 2022	BP 2023	Variation
#7718 Autres produits exceptionnels	0	0	1	0	0	-1
#7773 Annulations de titres sur exercices antérieures	0	0	9	0	0	-9
#7788 Accord DV COVALTRI	83	0	0	0	0	0
#7788 SOMOVAL RPPO négative	0	0	367	0	0	-367
#7788 SOMOVAL pénalités N-1	6	0	0	0	0	0
#7788 SOMOVAL pénalités N-2	0	200	139	0	0	-139
#7788 SOMOVAL intéressement N-1	0	0	457	0	0	-457
#7788 SOMOVAL intéressement N-2	0	0	97	0	0	-97
#7788 SOMOVAL RODP N-1	67	0	0	0	0	0
#7788 SMACL sinistre	8	0	5	0	0	-5
#7788 SOFAXIS indemnités	18	0	14	0	0	-14
#7788 Régularisation N-1	39	0	39	0	0	-39
#7788 divers	0	100	3	0	300	297
Ecart de rattachement 31/12/2021	226	0	-226	0	0	226
Total	449	300	905	0	300	-605

Les comptes #78 pour les reprises sur provision augmentent de 3 319 K€.

	31/12/2021	Dotation	Reprise	31/12/2022	Dotation	Reprise	31/12/2023
Compteurs CET	10 905.00	4 440.00		15 345.00	5 000.00		20 345.00
SOMOVAL COVID	200 000.00		200 000.00	0.00			0.00
Reversement prix électricité		3 500 000.00		3 500 000.00		3 500 000.00	
ARE		37 241.12		37 241.12		20 721.00	16 520.12
#1581	210 905.00	3 541 681.12	200 000.00	3 552 586.12	5 000.00	3 520 721.00	36 865.12
#49 Dépréciation client	1 645.49		1 327.87	317.62	5 000.00		5 317.62
#59	0.00			0.00			0.00
Total	212 550.49	3 541 681.12	201 327.87	3 552 903.74	10 000.00	3 520 721.00	42 182.74

Le chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections augmentent de 3 K€ en 2023. En 2022, le syndicat a reçu des subventions d'investissement pour l'acquisition de broyeurs à végétaux dont l'amortissement commencent en 2023.

Pour mémoire, le SMITOM a reçu en 2022 deux subventions de la région Ile-de-France :

- 22 452 € pour les études de réhabilitation de la déchèterie de Coulommiers dont l'amortissement commencera à la mise en service.
- 14 952 € pour l'acquisition des broyeurs végétaux dont l'amortissement commence en 2023.

B. -La section d'investissement

Dépenses d'investissement : 21 019 K€	Opération n°500 AUTRES TRAVAUX SIEGE : 95 K€	Recettes d'investissement : 21 019 K€	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : 203 K€
	Opération n°510 DECHETERIES : 3 057 K€		
	Opération n°530 CENTRE INTEGRE DE TRAITEMENT : 13 728 K€		021 Virement à la section d'investissement : 13 012 K€
	Opération n°550 COMMUNICATION : 114 K€		
	Opération n°580 ACQUISITION MOBILIER et MATERIEL : 27 K€		
	10 Dotations, fonds divers et réserves : 103 K€		040 Opérations d'ordre de transfert entre section : 5 056 K€
	16 Emprunts et dettes assimilées : 2 830 K€		
040 Opération d'ordre de transfert entre section : 1 065 K€		R 001 résultat reporté : 2 749 K€	

Les dépenses d'investissement

Libellé	CA 2022	BP 2023	BP 2023 – CA 2022
20 - Immobilisations incorporelles	116 544	293 644	177 100
204 - Subventions d'équipement versées	1 931 367	4 420 593	2 489 227
21 - Immobilisations corporelles	214 342	3 538 476	3 324 134
22 Immobilisations reçues en affectation (6)	0	0	0
23 - Immobilisations en cours	54 050	8 768 206	8 714 156
Total des dépenses d'équipement	2 316 302	17 020 918	14 704 616
10 - Dotations, fonds divers et réserves	103 317	103 317	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 298 395	2 829 918	531 523
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0	0	0
26 Participat° et créances rattachées	0	0	0
27 Autres immobilisations financières	0	0	0
020 Dépenses imprévues	0	0	0
Total des dépenses financières	2 401 713	2 933 236	531 523
45... Total des opé. pour compte de tiers (8)			0
Total des dépenses réelles d'investissement	4 718 015	19 954 154	15 236 139
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 061 901	1 064 892	2 990
041 - Opérations patrimoniales	201 770	0	-201 770
			0
Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 263 671	1 064 892	-198 780
TOTAL	5 981 686	21 019 046	15 037 360
001 SOLDE D'EXECUTION négatif REPORTE OU ANTICIPE (2)			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 981 686	21 019 046	15 37 360

La programmation pluriannuelle des investissements

Pour 2023, les investissements proposés sont de 17 021 K€ :

• **Dont des investissements nouveaux pour :** **14 070 K€**

○ Déchèterie de Coulommiers	1 455 K€
○ Déchèterie de Meaux	264 K€
○ Déchèterie d'Ocquerre	200 K€
○ Remise en état et voirie	312 K€
○ Bennes / vis sans fin / cuve	26 K€
○ Sécurisation des déchèteries	580 K€
○ Logiciel déchèterie	13 K€
○ RPF.	1 811 K€

Le contrat de DSP comprend des travaux obligatoires et des travaux de valorisation de l'énergie thermique de l'UVE. Un montage financier en cession de créances de type « Cession Dailly » a été fait de manière à optimiser le montant des redevances. En 2020, la RPF est de 1 760 K€. Entre 2021 et 2027, le montant annuel de la RPF est de 1 811 K€. En 2028, la RPF sera de 653 K€.

○ CIT Travaux de désenfumage	310 K€
○ CIT expérimentation du micro-compostage	160 K€
○ CIT réhabilitation de la zone Siloda	8 733 K€
○ Siège (divers travaux)	65 K€
○ Communication (Site internet, outils animations, abri extérieur, ...)	114 K€
○ Acquisition de mobilier et matériel (meubles animateurs, défibrillateur, vestiaire, ...)	27 K€

• **Dont des reports antérieurs pour :** **2 951 K€**

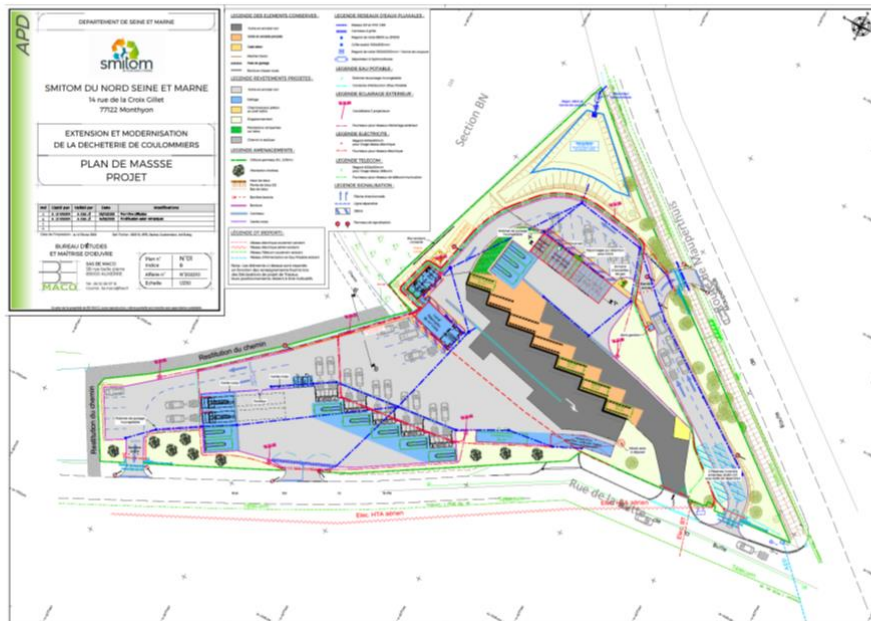
○ Siège	30 K€
○ AMO Déchèteries	24 K€
○ Bennes Déchèteries	182 K€
○ Caméra CIT	27 K€
○ Divers travaux et études CIT	78 K€
○ CIT	2 610 K€

Fin 2022, il reste un reliquat de 2 610 K€ de subvention à verser à SOMOVAL pour la réalisation des travaux.

Le PPI ci-après, non prescriptif, constitue un élément de prospective financière du syndicat. Il sera ajusté au fur et à mesure des avancées des études et des travaux. Les projets sont présentés avec les coûts objectifs et un phasage. Il n'est pas tenu compte des subventions qui, suivant certains programmes, seront sollicitées.

PPI	BP 2023	2024	2025	2026	2027	2028
OP-500 Autres travaux Siège	94 992	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000
OP-510 Déchèteries	3 057 089	4 547 810	3 495 000	3 335 000	55 000	45 000
Coulommiers - acquisition des terrains	10 000					
AMO CLM	82 580					
Coulommiers - travaux	1 367 000					
Meaux - acquisition des terrains	200 000					
Meaux - travaux		3 000 000				
AMO MEAUX	63 540	72 810				
Ocquerre - terrain	200 000					
Ocquerre - AMO		30 000	90 000			
Ocquerre - travaux			3 000 000			
Sud Ouest 77 - terrain		500 000				
Sud Ouest 77 - AMO			30 000	90 000		
Sud Ouest 77 - travaux				3 000 000		
Développement- Bailly		700 000				
Développement- Jouy			300 000			
Sécurisation	550 000					
AMO - sécurisation	49 940					
Remise en état et Voirie	312 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
Guides berces			10 000		10 000	
Bennes	196 691	200 000		200 000		
Conteneur						
Vis sans fin	6 038					
Cuve huile de vidange	6 000					
Logiciel	13 300		20 000			
Divers		15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
OP-520 Station de Transit	0	0	0	0	0	0
OP-530 CIT	13 728 338	1 820 665	1 820 665	1 820 665	1 820 665	663 138
Solde subvention travaux obligatoire	2 609 928					
RPF	1 810 665	1 810 665	1 810 665	1 810 665	1 810 665	653 138
Réhabilitation de la zone SILODA	8 733 206					
Devenir de l'ex-centre de tri 4ème ligne						
Expérimentation compostage	160 000					
Désenfumages (Etudes et Trappes)	310 000					
Divers	104 539	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
OP-550 Communication	114 000					
OP-580 Acquisition de Mobilier et Matériel	26 500	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Total PPI	17 020 918	6 413 475	5 360 665	5 200 665	1 920 665	753 138

FOCUS SUR LES DECHETERIES : Plan futur Déchèterie de Coulommiers 1/2



FOCUS SUR LES DECHETERIES : Projet extension Déchèterie de Meaux – 2/2 plan global de site



Déchèterie avec extension :

- 2 locaux de gardien,
- 10 quais ,
- 6 zones de dépose à plat (piâtre, gravât propre, gravât impropre, DV),
- 3 compacteurs (métaux, cartons),
- Un bâtiment permettant d'accueillir les DEEE, les DDS, le réemploi tout en développant de nouveaux services : nouvelles REP loisirs et bricolage, matériauèques, espace formation communication, collecte de nouveaux gisements (pneus, polystyrène, menuiseries ...), zone de récupération de déchets verts broyés

Les dépenses financières de la section d'investissement

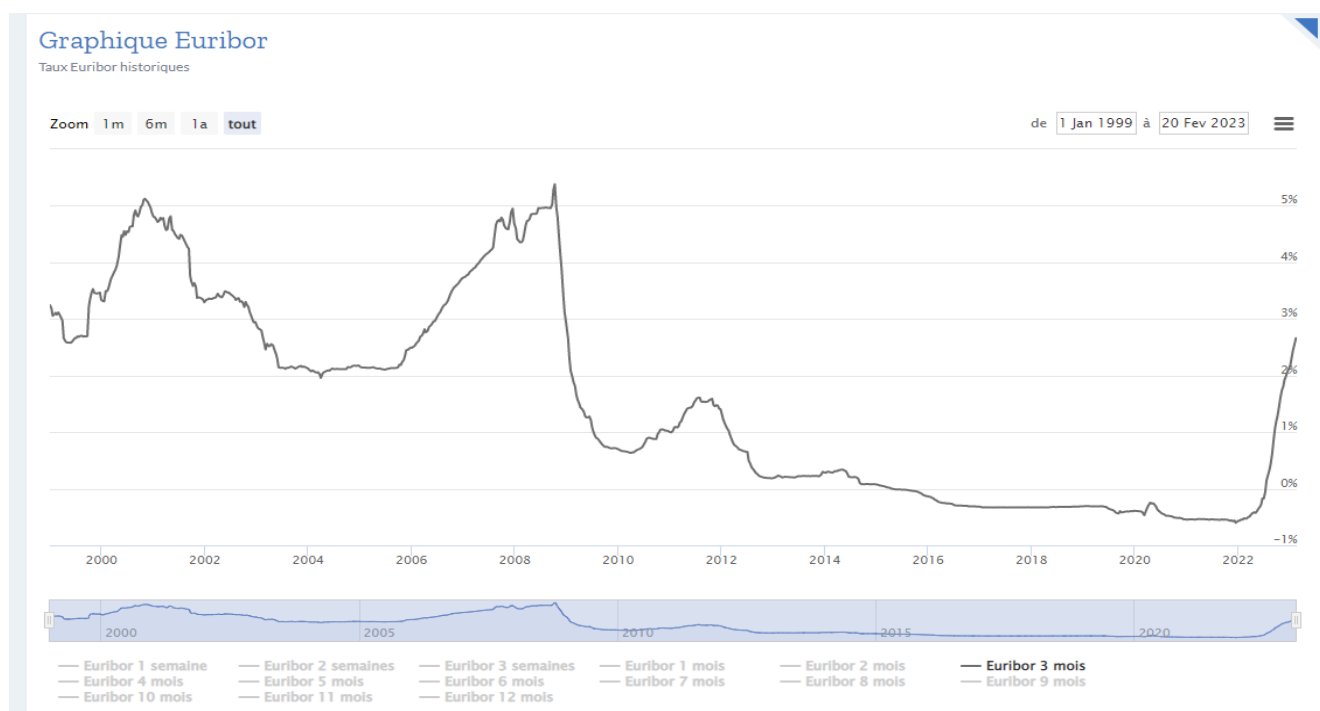
Le chapitre 10 est estimé à 103 317.47 € soit un montant identique à 2022. Le montant correspond à la délibération 2020-35 sur l'apurement du compte 1069 avant le passage en M57.

Les dépenses du chapitre 16 incluent les remboursements de capital classiques pour 2 341 489 € ainsi que le remboursement anticipé du prêt MON264781 pour 488 430 €.

Le SMITOM a étudié la possibilité de remboursement anticipé de différent prêt.

- Emprunt SFIL 208798 classé 1B, estimation le 02/12/2022 pour un remboursement au 01/04/2023 :
 - Capital restant dû = 2 084 576,06 €
 - IRA = 96 000 € pour 157 967 € d'intérêt restant si la formule ne s'active pas
- Emprunt SFIL 985264 classé 1^E, estimation le 02/12/2022 pour un remboursement au 01/05/2023 :
 - Capital restant dû = 1 937 705.03 €
 - IRA = 188 000 € pour 322 960 € d'intérêt restant si la formule ne s'active pas.

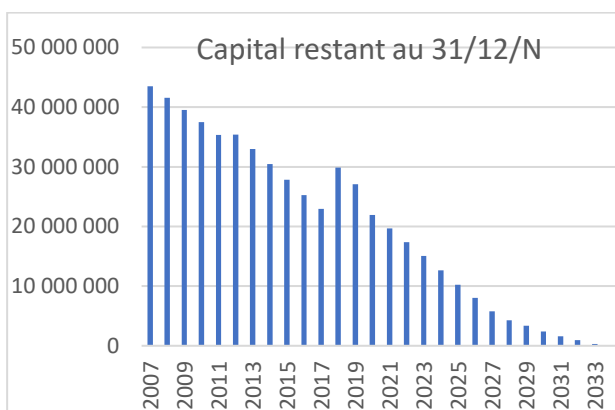
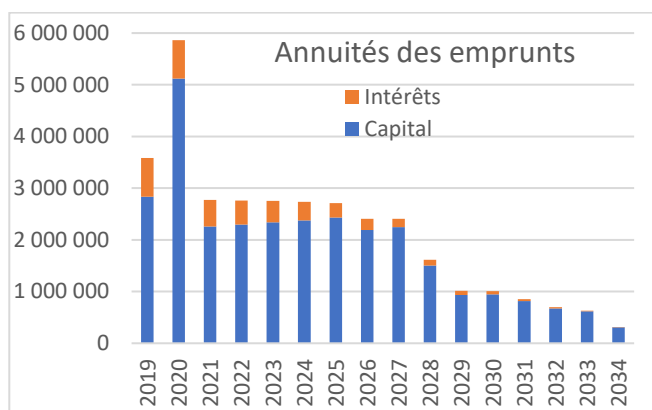
A partir de la courbe de l'EURIBOR 3mois ci-dessous, le risque semble peu probable mais la question reste ouverte.



- Emprunt SFIL MON264781 classé 1^A, estimation le 02/12/2022 pour un remboursement au 01/01/2023 :
 - Capital restant dû = 488 430 €
 - IRA = 0 € pour 13 352 € d'intérêt sur 2023 si euribor 1 mois à 3%.

Il semble intéressant de procéder au remboursement de ce prêt. Le BP est proposé dans ce sens.

Banque	N°_contrat	Date obtention	Fin	Montant du contrat	Capital restant dû au 31/12/2022	Taux d'intérêts en 2023	Type de taux	Score Gissler
CA	192813011	21/03/2003	30/03/2028	6 641 441	1 833 569	3,67	Taux fixe	1A
CA	26266071	20/07/2005	01/04/2022	2 900 000	435 000	3,37	Taux fixe	1A
CA	00000801705	24/04/2018	15/05/2028	5 000 000	2 805 811	0,9	Taux fixe	1A
SFIL	MON264781	26/12/2002	01/01/2033	1 015 000	488 430	3%	Taux indexé EURIBOR 1 mois	1A
SFIL	208798	17/03/2003	01/04/2028	6 745 494	2 265 946	4,14	Emprunt à taux indexé	1B
SFIL	241070	13/07/2005	01/10/2025	3 000 000	450 000	3,37	Taux fixe	1A
SFIL	985264	01/05/2007	01/05/2031	4 114 807	2 035 116	3,5	Emprunt à taux indexé	1E
SFIL	MPH275992EUR	12/12/2017	01/05/2034	5 555 561	3 993 060	2,35	Taux fixe	1A
SFIL	MPH275992EUR	12/12/2017	01/05/2034	4 285 000	3 079 844	1,18	Taux fixe	1A
				39 257 305	17 386 776	2,40		



Les dépenses d'ordre de la section d'investissement

Le chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections augmentent de 3 K€ en 2023. En 2022, le syndicat a reçu des subventions d'investissement pour l'acquisition de broyeurs à végétaux dont l'amortissement commencent en 2023.

Pour mémoire, le SMITOM a reçu en 2022 deux subventions de la région Ile-de-France :

- 22 452 € pour les études de réhabilitation de la déchèterie de Coulommiers dont l'amortissement commencera à la mise en service.
- 14 952 € pour l'acquisition des broyeurs végétaux dont l'amortissement commence en 2023.

Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement

Libellé	CA 2022	BP 2023	BP 2023 – CA 2022
13 - Subventions d'investissement	37 404	0	-37 404
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0	0
Total des recettes d'équipement	37 404	0	-37 404
10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0	0	0
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0	202 513	202 513
138 Autres subvent° invest. non transf.	0	0	0
165 Dépôts et cautionnements reçus	0	0	0
18 Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0	0	0
26 Participat° et créances rattachées	0	0	0
27 Autres immobilisations financières	0	0	0
024 Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0
Total des recettes financières	0	202 513	202 513
45... Total des opé. pour le compte de tiers			0
Total des recettes réelles d'investissement	37 404	202 513	165 109
021 Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0	13 011 646	13 011 646
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 046 579	5 056 092	9 513
041 - Opérations patrimoniales	201 770	0	-201 770
Total des recettes d'ordre d'investissement	5 248 349	18 067 738	12 819 389
TOTAL	5 285 753	18 270 251	12 984 498
001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 444 728	2 748 795	-695 933
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 730 481	21 019 046	12 288 565

Les recettes d'équipement

En 2023, il n'a pas été inscrit de subvention par mesure de prudence. Le syndicat sollicitera comme chaque année les subventions possibles auprès de nos financeurs.

Les recettes financières

Les recettes du chapitre 1068 sont constitué de l'affectation du résultat 2022 conformément à la délibération du 21 mars 2023.

Les recettes d'ordre d'investissement

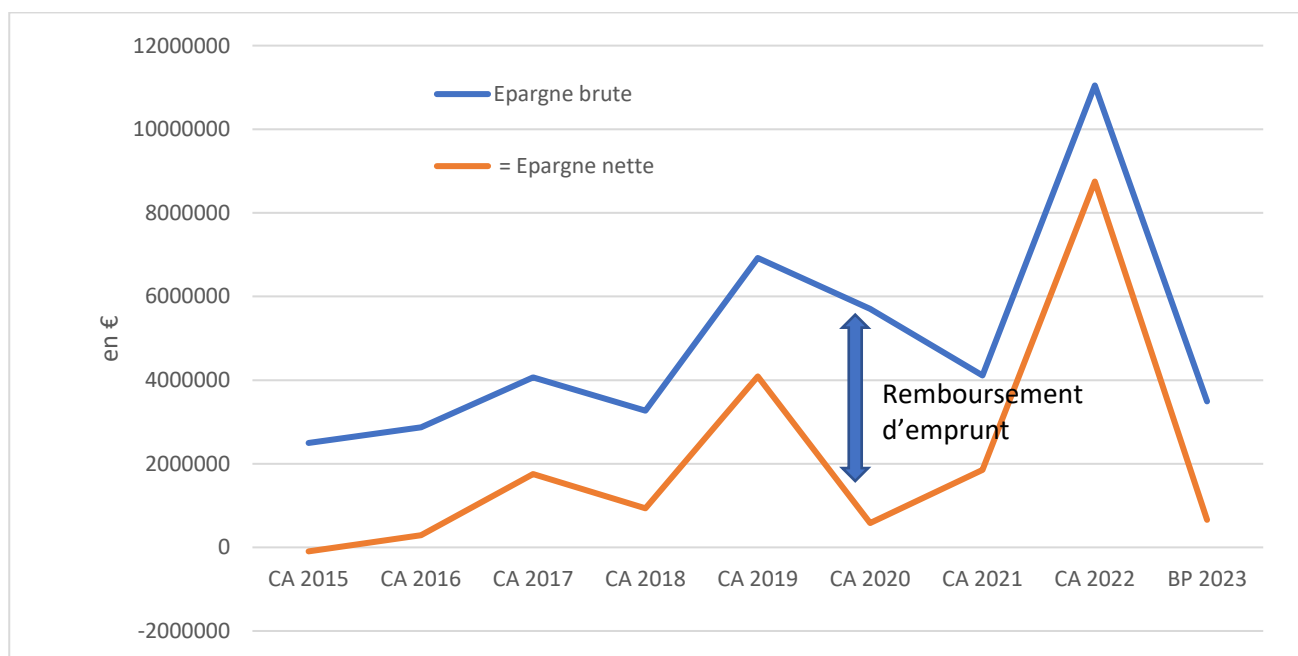
Les recettes du chapitre 040 correspondent aux dotations aux amortissements ainsi qu'à l'étalement de charge conformément :

- A la délibération du 06/10/2003 (1 712 868,00 sur 25 ans) ;
- A la délibération du 27/06/2006 (1 723 000,00 sur 25 ans).

C. - L'épargne

Dans cette hypothèse, le tableau de l'Épargne après appels de fond serait le suivant :

Libellé	CA 2022	BP 2023	Ecart BP 2023 - perspectives 2022
+ Produits de gestion courantes #70 à #75	31 242 811	30 196 136	-1 046 676
- Charges de gestion courantes #60 à #65	20 607 476	26 257 532	5 650 056
= Excédent d'exploitation brute	10 635 336	3 938 604	-6 696 732
*/- résultat exceptionnel hors #775 et #777	864 077	-37 000	-901 077
= Epargne de Gestion	11 499 413	3 901 604	-7 597 809
- frais financier	451 065	413 331	-37 733
= Epargne Brute	11 048 348	3 488 272	-7 560 076
- remboursement des emprunts (capital)	2 298 395	2 829 918	531 523
= Epargne Nette	8 749 953	658 354	-8 091 599



L'épargne nette du BP 2023 serait de 658 K€. Sachant que l'exercice 2023 comprend un remboursement anticipé d'emprunt de 488 K€, l'Épargne nette « structurelle » 2023 est en fait de 1 146 K€.

D. - Les ratios

Le ratio de désendettement

L'équilibre financier du budget du SMITOM du Nord Seine-et-Marne tient dans sa capacité à faire face au remboursement du capital de sa dette au moyen de son autofinancement. Il s'agit du ratio de désendettement ou ratio dit KLOPFER (dette/Epargne brute) qui mesure en nombre d'années théorique le remboursement de la dette en capital.

Il y a déséquilibre ou menace de déséquilibre si la dette est trop importante au regard de la capacité d'autofinancement du syndicat. Plus que son niveau, c'est son évolution sur plusieurs années qui permet d'évaluer la solvabilité. Les années 2019 et 2020 ne sont pas représentatives du fait des versements exceptionnels du protocole avec le SIGIDURS.

Libellés/années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre K€	22 950	29 896	27 062	21 942	19 685	17 392	15 058
Epargne brute	4063	3 271	6 921	5 704	4 111	11 048	3 488
Ratio de désendettement (dette/Epargne Brute)	5,6	9,1	3,9	3,8	4,8	1,6	4,3

La marge d'autofinancement courant

Le seuil d'alerte est atteint lorsque le résultat est supérieur à 1 pendant 2 à 3 années consécutives. Le ratio se calcule de la manière suivante :

$(\text{Dépenses réelles de fonctionnement} + \text{remboursement annuel de la dette en capital}) / \text{recettes réelles de fonctionnement}$.

Libellés/années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses réelles de fonctionnement	22 668	23 805	22 444	22 571	29 369	24 641	27 008
Remboursement de la dette en capital	2 313	2 339	2 833	5 120	2 257	2 298	2 830
Recettes réelles de fonctionnement	26 731	27 076	29 366	28 606	33 267	32 349	34 018
Ratio	93 %	97%	86%	97%	94%	83%	88 %

L'année 2022 comprend une dotation aux provisions pour risque de 3.5 M€ pour couvrir un risque 2022. Le BP 2023 prévoit la reprise de provision mais la charge exceptionnelle de 3.5 M€ pour payer ce risque ne se réalisera pas. Ces éléments doivent être pris en compte dans la lecture des ratios.

L'année 2023 prévoit le remboursement anticipé pour 488 K€ qu'il convient de prendre en considération dans la lecture des ratios 2023.

La grille des tarifs 2023

Pour rappel, les appels de fonds aux adhérents sont calculés avec une part fixe en fonction du nombre d'habitants et une part variable en fonction des tonnes d'OMr apportées et depuis 2022 les tonnages de refus de CS sont intégrés dans la part variable. Les prix unitaires sont votés chaque année en comité syndical.

En 2020, la délibération n° 050/2019 a défini un prix à la tonne de 185.1063 € et un prix à l'habitant de 16.3185 € identique à 2019.

En 2021, la délibération n° 03/2021 a défini un prix à la tonne de 196.2063 € HT et un prix à l'habitant de 16.3185 € HT.

En 2022, la délibération n° 06/2022 a défini un prix à la tonne de 195.4330 € HT et un prix à l'habitant de 16.3185 € HT.

Pour 2023, il sera proposé de maintenir les tarifs unitaires de 2022 soit des appels de fonds pour 21 793 K€ :

- Une part fixe de **16.3185 €** * le nombre d'habitants = 16.3185 € * 333 591 = 5 443 705 €
- Une part variable de 195.4330 € qui sera fonction des tonnes d'OMr des adhérents et des tonnes de refus de CS. **(78 592 + 5 062) = 83 654 tonnes soit 16 348 806 €**

La simulation par adhérent avec une évolution identique serait :

	Nombre d'habitant 2022	Montant de la part fixe 2022	Nombre d'habitant 2023	Montant de la part fixe 2023
COVALTRI	140 184	2 287 593	145 369	2 372 204
CAPM	108 238	1 766 282	109 256	1 782 894
CCPMF	25 278	412 499	25 633	418 292
CCPO	0	0	0	0
VEA	52 418	855 383	53 333	870 315
CC2M	4 359	71 132	0	0
	330 477	5 392 889	333 591	5 443 705

Une augmentation de la part fixe de 51 K€ soit 0.9 % conformément à l'augmentation de la population.

	% OM des 9 premiers mois 2022	CA 2022 Tonnes OM	% refus CS 2021 sur refus total	CA 2022 Tonnes de refus CS	CA 2022 Tonnes facturation	Montant estimatif de la part variable 2022
COVALTRI	40,8%	32 907	51,5%	2 812,89	35 720	6 980 907
CAPM	35,8%	28 874	29,0%	1 584,69	30 459	5 952 660
CCPMF	6,9%	5 522	6,8%	370,99	5 893	1 151 636
CCPO		0		0,00	0	0
VEA	15,5%	12 464	10,9%	596,11	13 060	2 552 404
CC2M	1,0%	828	1,8%	97,68	925	180 871
		80 595		5 462	86 058	16 818 479

	% OM des 9 premiers mois 2022	BP 2023 Tonnes OM	% refus CS 2021 sur refus total	BP 2023 Tonnes de refus CS	BP 2023 Tonnes facturation	Montant estimatif de la part variable BP 2023
COVALTRI	41,9%	32 897	53,3%	2 697	35 594	6 956 244
CAPM	35,8%	28 157	29,0%	1 469	29 625	5 789 727
CCPMF	6,9%	5 385	6,8%	344	5 728	1 119 504
CCPO		0		0		0
VEA	15,5%	12 154	10,9%	552	12 707	2 483 331
CC2M		0		0	0	0
		78 592		5 062	83 654	16 348 806

Une baisse de la part variable de 470 K€

	Appels de fonds CA 2022	Estimation des appels de fonds 2023	Ecart BP 2023 - CA 2022
COVALTRI	9 268 500	9 328 449	59 949
CAPM	7 718 942	7 572 621	-146 321
CCPMF	1 564 135	1 537 796	-26 339
CCPO	0	0	0
VEA	3 407 788	3 353 645	-54 142
CC2M	252 004	0	-252 004
	22 211 368	21 792 511	-418 858

-1,9%

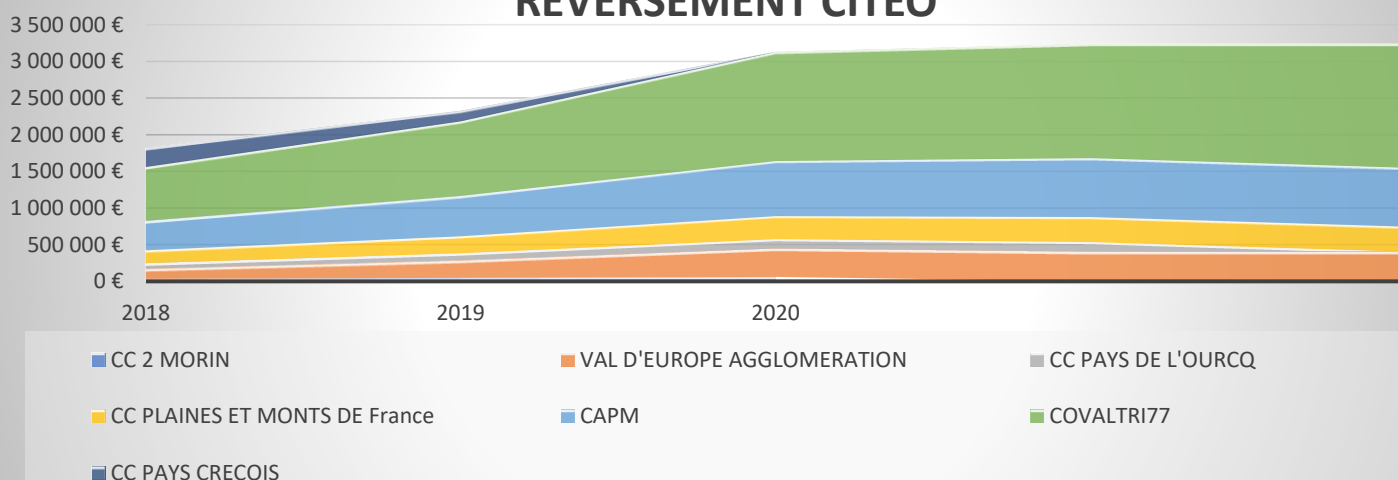
Globalement, les appels de fond prévisionnels baisseraient de 418 K€ soit -1.9 %

Il convient de rappeler que le SMITOM reverse à ses adhérents les soutiens CITEO.

REVERSEMENTS PAR ADHERENTS DE 2018 A 2022

ADHERENTS	2018	2019	2020	2021	2022 (estimatif du liquidatif 2022)
CC 2 MORIN	32 126,84 €	48 298,75 €	61 724,50 €	67 456,30 €	67 456,30 €
VAL D'EUROPE AGGLOMERATION	140 731,12 €	238 670,76 €	388 994,48 €	406 802,52 €	406 802,52 €
CC PAYS DE L'OURCQ	75 713,71 €	98 163,72 €	124 235,27 €	130 015,32 €	0,00 €
CC PLAINES ET MONTS DE France	175 445,76 €	231 665,65 €	317 013,99 €	339 576,09 €	339 576,08 €
CAPM	402 102,85 €	548 196,23 €	750 551,82 €	802 454,31 €	802 454,32 €
COVALTRI77	733 803,31 €	1 019 233,14 €	1 488 330,50 €	1 559 013,77 €	1 689 029,10 €
CC PAYS CRECOIS	255 206,72 €	141 365,35 €		0,00 €	0,00 €
TOTAL	1 815 130,31 €	2 325 593,60 €	3 130 850,56 €	3 305 318,31 €	3 305 318,32 €

REVERSEMENT CITEO



LE BP : dans le prolongement du DOB



Une ambition partagée : synthèse des principales propositions

Un équilibre 2023 sans hausse tarifaire

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER

- Déploiement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) dont le vote est prévu en mars 2023. De nombreuses actions ou subventions à destination de la réduction des déchets visent à renforcer les aides aux habitants mais également aux adhérents.
- Poursuite des études biodéchets et lancement des premiers marchés de traitement. Le développement du compostage partagé ou de proximité est également poursuivi au travers d'un accompagnement spécifique.
- Renforcement du budget communication et animation aux travers de nouveaux outils pour sensibiliser un large public : rappel du geste de tri, sensibilisation au tri à la source des restes alimentaires. Les parcours pédagogiques, dont l'ouverture au public est prévue en début d'année, renforceront la connaissance du traitement des déchets.

POURSUITE D'UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT IMPORTANT

- Poursuite de la modernisation des déchèteries du syndicat via un ambitieux Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).
- Continuité des études d'optimisation menées sur le Centre Intégré de Monthyon : devenir de l'ancien centre de tri, devenir de l'espace « Siloda » ...
- Accompagnement et intégration de porteurs de projets dans le cadre d'un développement énergétique du centre de valorisation énergétique.

Lexique

CET : Centre d'Enfouissement Technique) ou ISD (Installation de Stockage de Déchets)

CIT : Centre Intégré de Traitement

CS : Collecte Sélective

DIB : Déchets Industriels Banals

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés.

DSP : Délégation de Service Public

DV : Déchets Verts

EMR : Emballages Ménagers Récupérés

EVS : Emballages vides souillés

J.R.M : Journaux Revues Magazines

OM : Ordures Ménagères

OMA : Ordures Ménagères Assimilées

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAP : Porte à Porte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PLPD : Programme Local de Prévention des Déchets

PTS : Plateforme de Tri Sommaire

RSOM : Recyclables Secs des Ordures Ménagères

RPPom : Redevance partie proportionnelle pour le traitement des ordures ménagères.

SMITOM : Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères

SOMOVAL : SOciété MOnthyonaise de VALorisation, filiale de la société VEOLIA

Taux de refus : Pourcentage de déchets ne répondant pas aux consignes de tri mais qui se retrouvent dans la CS.

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TICF : Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité

TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

UVE : Unité de Valorisation Énergétique

UVO : Unité de Valorisation Organique

GLOSSAIRE

Biodéchets : Déchets non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issue notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que tout déchet comparable provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.

Centre de transfert : Les déchets sont stockés temporairement afin d'être traités sur le bon exutoire. Ces installations permettent de recevoir des déchets collectés dans une zone géographique éloignée des centres de traitement afin d'optimiser le coût des transports de cette plate-forme vers le centre de traitement et éviter un flux important de véhicules.

Centre de tri : Les déchets en provenance de collectes sélectives nécessitent un tri complémentaire plus ou moins élaboré afin d'en extraire des flux de matériaux homogènes et ainsi mieux valorisables par les spécialistes (réemploi, recyclage matière ou valorisation énergétique). En général, ces matériaux sont reconditionnés afin d'optimiser les coûts de stockages et de transport.

Collecte sélective (CS) : Collecte visant à ramasser les déchets ménagers prétriés par les producteurs ou usagers (verre, papiers, cartons, journaux, magazines, plastiques, déchets fermentescibles, etc.) dans le but de les valoriser dans des unités de traitement spécifiques. Chaque tournée est destinée à l'enlèvement d'un type particulier de déchet.

Compostage : Procédé biologique qui permet, sous l'action de bactéries aérobies (en présence d'oxygène), la dégradation accélérée de déchets organiques pour produire du compost. Les réactions de compostage dégagent de la chaleur qui hygiénise le compost, c'est-à-dire élimine les agents pathogènes contenus dans les déchets entrants.

Centre Intégré de Traitement (CIT) : Désignation d'un site regroupant l'ensemble des différents espaces de traitement d'un territoire.

Déchets assimilés : Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites.

Déchets dangereux : Déchets qui représentent un risque pour la santé ou l'environnement et qui nécessitent un traitement adapté

Déchets dangereux spécifiques : (DDS) Déchets de bricolage ou de jardinage produits occasionnellement par les ménages. Appelés auparavant déchets dangereux des ménages ou DDM.

Déchets ménagers et assimilés (DMA) : Il s'agit des déchets produits par les ménages et les producteurs non ménagers, sous certaines conditions. Ces déchets collectés par le service public d'élimination des déchets comprennent les déchets collectés en déchèterie, les Ordures Ménagères Résiduelles (bacs gris) et les déchets collectés séparément (bacs de tri)

Déchets non dangereux : Les déchets non dangereux non inertes sont variés. Généralement, on les définit par défaut comme étant ceux qui ne présentent aucune des caractéristiques spécifiques aux déchets dangereux

Déchet inerte : Tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine.

Déchèterie : Centre où les particuliers et sous certaines conditions les professionnels, peuvent apporter certains de leurs déchets en respectant des critères de tri, en vue d'un traitement ultérieur (réemploi, recyclage, valorisation...).

Délégation de Service Public (DSP) : Appelée maintenant concession. Contrat spécifique par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé.

Économie circulaire : Modèle économique qui repose sur la création de boucles de valeur positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale. Il met notamment l'accent sur de nouveaux modes de conception, production et de consommation, le prolongement de la durée d'usage des produits, l'usage plutôt que la possession de bien, la réutilisation et le recyclage des composants.

Éco-organisme : Structure à but non lucratif à laquelle les producteurs concernés par les obligations de la « Responsabilité élargie du producteur » transfèrent leurs obligations de collecte moyennant le paiement d'une contribution financière. Les éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier des charges précis pour mener à bien leur mission.

ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux. Ancien CSDU ou CET de classe 1.

ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes. Ancien CSDU ou CET de classe 3.

ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux. Ancien CSDU ou CET de classe 2.

Mâchefers : Résidus de l'incinération des ordures ménagères ressortant à la base du four et constitués des matériaux plus ou moins incombustibles que contenait le déchet traité.

Prévention : Toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, lorsque ces mesures concourent à la réduction d'au moins un des items suivants :

- La quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- La teneur en substances nocives pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits.

Recyclage : Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage.

Réemploi : Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Responsabilité élargie du producteur : En application du principe de responsabilité élargie du producteur, il peut être fait obligation aux producteurs, importateurs et distributeurs de certains produits ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication de pourvoir ou de contribuer à la prévention et à la gestion des déchets qui en proviennent.

REFIDND (ex-REFIOM) : Les résidus d'épuration des fumées sont le produit de la neutralisation des gaz acides et polluants issus de l'incinération des déchets (ordures ménagères, boues de station d'épuration, déchets industriels...). Ces résidus d'épuration des fumées sont des matériaux pulvérulents toxiques essentiellement composés de chlorures de calcium, de chaux, de sulfates, de sels et de métaux lourds toxiques. Les résidus d'épuration des fumées sont classés en tant que déchet dangereux et doivent donc être traités dans des Installations de Stockage des Déchets Dangereux (ISDD).

Stockage : Opération d'élimination ultime des déchets. Il concerne la fraction des déchets qui ne peut pas être valorisée par réemploi ou recyclage.

Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) : Elle est due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants : déchets, émissions polluantes, huiles et préparations lubrifiantes, lessives, matériaux d'extraction... Son montant et le taux applicable varient selon les catégories d'activité et de produit. La TGAP sur les carburants et celle relative aux installations classées font l'objet de formalités déclaratives spécifiques.

UVE : Les Unités de Valorisation Énergétique incinèrent les ordures ménagères non recyclables. La combustion des déchets produit de l'électricité ou de la vapeur,

Valorisation : Terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

Valorisation énergétique : Utilisation d'une source d'énergie résultant du traitement des déchets.

Valorisation matière : Traitement des déchets permettant leur réemploi, réutilisation ou recyclage.

Valorisation organique : Traitement organique aérobie ou anaérobie de déchets organiques pour produire une matière fertilisante organique retournant au sol.



14 rue de la Croix Gillet
77122 MONTHYON
Tél. : 01 60 44 40 03
contact@smitom-nord77.fr

 SMITOMNORD77